



Litige avec un vendeur sur un site d'enchères

Par **lolodu91_old**, le **06/07/2007** à **17:16**

bonjour

suite a une enchere sur ebay que j ais remporter

j ais essayer en vain de joindre le vendeur pour avoir plus de renseignements sur le produit

je n ais jamais eu aucune reponse de sa part

ceci etant j ais abandonner donc pas envoyer de reglement

surtout que ce dernier me proposait d acheter un produit qui viend du luxembourg et de le

payer a une banque suisse alors que ce dernier vit a une dizaine de kilometres de chez moi

un bon moi plus tard il me telephone a mon domicile pour me reclamer le paiement

quels sont mes droits

merci pour votre reponse

Par **Adam Kadamon**, le **10/07/2007** à **14:48**

Bonjour,

En vous portant acquéreur, il est entendu que vous avez accepté l'objet et les conditions de ventes selon les termes définis par le vendeur. En l'état difficile de vous rétracter.

Si le vendeur est déclaré comme professionnel, la vente est considérée comme à distance vous permettant de bénéficier d'un délai de rétractation de 7 jours. Si vous avez notifié l'annulation de la vente et que le vendeur est un professionnel alors la vente est nulle.

Cordialement.